



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAFPEN  
Délégation Académique à la  
Formation des Personnels de  
l'Éducation Nationale

Affaire suivie par  
Salim Khaled  
Référence  
2019-23  
Téléphone  
05.36.25.83.41  
Courriel  
salim.khaled1@ac-toulouse.fr

Adresse postale :  
CS 87703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
12, rue Mondran  
31400 Toulouse

Toulouse, le 7 mai 2019

La rectrice de l'académie de Toulouse  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des  
services de l'Éducation nationale

**Affichage  
obligatoire**

**Objet** : Campagne d'inscription à la préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de documentation

L'école supérieure du professorat et de l'éducation de Toulouse Midi-Pyrénées (ESPE), l'université Paul Sabatier (UPS) et la DAFPEN s'associent pour proposer des préparations aux concours internes.

### I. Le calendrier d'inscription

Pour l'année scolaire 2019/2020, la campagne d'inscription à la préparation **des agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CRCPE internes** se déroulera selon le calendrier suivant :

- du **7 mai au 29 mai 2019 inclus** : les candidats devront obligatoirement s'inscrire via l'application GAIA **et** renvoyer par courriel à la DAFPEN ([corinne.peus@ac-toulouse.fr](mailto:corinne.peus@ac-toulouse.fr)) l'attestation d'engagement d'assiduité dûment complétée et signée par l'ensemble des parties.  
**Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas étudié et par conséquent la candidature ne sera pas retenue.**
- à partir du **17 juin 2019**, consultation des résultats sur GAIA individuel.
- du **21 juin au 2 juillet 2019 inclus** : les candidats retenus aux préparations concours (hors agrégations internes de mathématiques et de sciences physiques et chimiques) s'engagent à procéder à leur inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'ESPE (ESPE Toulouse Midi-Pyrénées – 56 avenue de l'URSS – 31078 Toulouse cedex / [espe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:espe.scolarite@univ-tlse2.fr)).
- **à partir de début septembre 2019**, les candidats retenus aux préparations des agrégations internes de mathématiques et de sciences physiques et chimiques s'engagent à procéder à leur inscription administrative auprès du bureau des admissions de la Faculté des Sciences et de l'Ingénierie de l'Université de Toulouse Paul Sabatier (FSI – 118 route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex / [www.fsi.univ-tlse3.fr](http://www.fsi.univ-tlse3.fr)). Pour toute information complémentaire, les candidats



peuvent contacter Madame Sylvie Crabos au 05.61.55.62.45 (sauf le mardi) ou par mail ([sylvie.crabos@univ-tlse3.fr](mailto:sylvie.crabos@univ-tlse3.fr)).

## II. Les prises en charge financière

Les frais d'inscription des agents titulaires retenus seront financés par la DAFPEN, sous réserve de l'avis favorable du supérieur hiérarchique.

Les frais d'inscription des agents non-titulaires pourront faire l'objet d'une prise en charge par la DAFPEN sous réserve d'être en poste à la date de clôture de la campagne (soit au 29 mai 2019), de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique, et, pour les agents non-titulaires enseignants, de l'avis favorable de l'inspecteur de la discipline qui sera sollicité par le service de la DAFPEN.

Sous réserve de l'avis favorable de Formiris Sud-Ouest, les agents relevant de l'enseignement privé sous contrat pourront uniquement prétendre à une prise en charge des frais d'inscription aux préparations aux agrégations internes, Formiris n'émettant pas d'avis favorables aux préparations CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS et CRCPE.

**NB : la prise en charge de la DAFPEN ne concerne que les frais d'inscription. Le montant de la CVEC (90 euros) devra être acquitté par les personnels lors de leur inscription.**

## III. Les conditions d'inscription aux concours internes

Il appartient aux personnels de vérifier, avant leur inscription, s'ils remplissent les conditions nécessaires pour se présenter à l'un ou l'autre des concours. Ils peuvent s'aider pour cela des informations publiées sur le site :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

Vous trouverez ci-joint, un document destiné à l'affichage accompagné de la liste des dispositifs et modules des actions de formation précitées.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Pour la Rectrice et par délégation

La directrice de la délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale

**PJ :**

- Attestation d'engagement d'assiduité (**à renvoyer obligatoirement pour que l'inscription soit prise en compte**)
- Affiche « Préparation aux concours internes » et liste des dispositifs et modules